



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le lundi 3 février 2025 à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents(es) : Mme Maureen Bédard , Conseillère
M. Raymond Bureau , Conseiller
M. David Hogan , Conseiller
M. Thomas Lavalée , Conseiller
Mme Shelley MacDougall , Conseillère
M. Brent Montgomery , Maire
Mme Dorothy Noël , Conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Brent Montgomery.

Étaient également présents:

Heidi Lafrance, Directrice générale et greffière-trésorière
Pamala Hogan Laberge, Directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
Alec Montpas, Directeur du Service des travaux publics
Karine Dumouchel, Inspectrice en environnement

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Séance ordinaire du 13 janvier 2025
4. Période de questions
5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes
6. Avis de motion et règlements
 - 6.1. Adoption du règlement no 279 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2025
7. Administration
 - 7.1. Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.2. Embauche d'une coordonnatrice aux communications – Nathalie Juneau
 - 7.3. Embauche d'une directrice pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement – Amélie Bertaigne
8. Finances
 - 8.1. Compte fournisseurs pour le mois de janvier 2025
9. Sécurité publique
 - 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour janvier 2025
 - 9.2. Priorités d'action en matière de service policier
10. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
 - 10.2. Octroi du contrat pour évaluation environnementale et étude géotechnique Phase 1 et contrôle qualitatif pour la construction d'un réseau pluvial chemin Tantari (drainage lot 3 147 895)
11. Urbanisme et environnement
 - 11.1. Rapport de l'inspectrice en environnement
 - 11.2. Rapport des permis délivrés pour le mois de janvier 2025
12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire
 - 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
 - 12.2. Octroi du contrat pour l'acquisition d'un refroidisseur pour la Phase 3 de la patinoire municipale
 - 12.3. Mise en vente des bandes de la patinoire extérieure
13. MRC et dossiers régionaux
 - 13.1. Résolution à la MRC de la Jacques-Cartier concernant les activités de transport adapté pour 2025
14. Affaires diverses
15. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 19h30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

« La personne qui préside la séance, soit M. le Maire Brent Montgomery, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. le Maire Brent Montgomery, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. »

01-02-2025 2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'ordre du jour sans modification; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit ordre du jour conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

3. Adoption des procès-verbaux

02-02-2025 3.1. Séance ordinaire du 13 janvier 2025

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 13 janvier 2025.

4. Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

Mme Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière fait un rapport verbal de la correspondance générale et des affaires se rapportant aux séances précédentes.

6. Avis de motion et règlements

03-02-2025 6.1. Adoption du règlement no 279 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2025

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 janvier 2025 ;

Considérant qu'un projet de règlement no 279 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2025 a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 janvier 2025;

Considérant qu'une copie du règlement no 279 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement ;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante; taux de taxes résiduelles et pour les immeubles non résidentiels, entretien hivernal, branchement à l'aqueduc, consommation de l'eau, entretien de certains chemins, versements et les échéances, taux d'intérêt et frais administratifs;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le règlement no 279 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2025.

7. Administration

7.1. Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle*. Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité. Le *Règlement sur la gestion contractuelle* portant le numéro 218 n'a fait l'objet d'aucune modification en 2024. Ce règlement n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière en 2024. Des contrats ont été octroyés par demande de prix, de gré à gré, par appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs et par appel d'offres

public via le Système électronique d'appels d'offres (SEAO). Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du règlement. Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du règlement. La liste des contrats de 25 000 \$ et plus a été déposée sur le site internet de la Municipalité. La liste des appels d'offres par invitation et public ainsi que les contrats de gré à gré est disponible sur le site du SEAO. Le Règlement de gestion contractuelle est également disponible sur le site internet de la Municipalité. Ceci fait état du rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2024.

04-02-2025 7.2. Embauche d'une coordonnatrice aux communications – Nathalie Juneau

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Mme Nathalie Juneau soit nommée au poste de coordonnatrice aux communications pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour une période probatoire de 3 mois après quoi elle sera éligible pour un poste permanent.

05-02-2025 7.3. Embauche d'une directrice pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement – Amélie Bertaigne

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Mme Amélie Bertaigne soit nommée au poste de Directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour une période probatoire de 3 mois après quoi elle sera éligible pour un poste permanent;

QU'en date du 27 janvier 2025, la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement soit nommée comme fonctionnaire désignée pour la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme à titre de directrice, laquelle est autorisée et désignée à l'application de l'ensemble des règlements relevant du Service de l'urbanisme, entre autres et de manière non limitative, tout règlement de zonage, permis et certificat, lotissement, construction et le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 278 ainsi que le règlement complémentaire 236, leurs amendements et modifications;

QUE la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement soit autorisée à donner des constats d'infraction et à représenter la Municipalité en cour lorsque requis;

QUE la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement soit chargée de voir à l'application de tout règlement provincial dont l'application relève de la Municipalité, et qu'elle soit ainsi autorisée à intenter toute poursuite pénale par l'émission d'un constat d'infraction en cas de contravention à une disposition d'un tel règlement.

8. Finances

06-02-2025 8.1. Compte fournisseurs pour le mois de janvier 2025

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de janvier 2025;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2025 totalisant la somme de 180 193,26 \$ laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour janvier 2025

14 appels ont été reçus pendant le mois de janvier 2025:

5	Médical
1	Accident
1	Alarme incendie
0	Fausse alarme
7	Divers
0	Travaux publics - urgence

07-02-2025 9.2. Priorités d'action en matière de service policier

ATTENDU QU'annuellement la Sûreté du Québec demande à la Municipalité d'identifier ses priorités d'action en matière de service policier en vue de préparer leur plan d'action sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE soumettre les priorités suivantes à la Sûreté du Québec pour l'année 2024 :

1. Interventions au niveau de la maison des jeunes, en milieu scolaire et dans les parcs municipaux par la sensibilisation sur les stupéfiants et les comportements qui préoccupent particulièrement les parents et les responsables des établissements communautaires.
2. Conduire des opérations de visibilité et porter une attention particulière aux motos pour des excès de vitesse et la nuisance par le bruit et aux cyclistes qui ne partagent pas la route d'une manière sécuritaire surtout dans les secteurs du chemin Redmond, 5e Avenue et le boulevard Valcartier.
3. Conduire des opérations de visibilité accrue sur le boulevard Valcartier surtout lors des périodes de pointes des activités récréotouristiques du Village Vacances Valcartier.
4. Maintenir et renforcer les bons liens existants entre la Sûreté du Québec et les citoyens.
5. Surveillance dans les zones scolaires, signalisation à 30 km/h.
6. Augmenter la surveillance des VTT et motocross dans certains secteurs (sablères et propriétés privées).
7. Assurer une surveillance aux différents accès à la rivière Jacques-Cartier pour la sécurité des usagers.

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

M. Alec Montpas fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

08-02-2025

10.2. Octroi du contrat pour évaluation environnementale et étude géotechnique Phase 1 et contrôle qualitatif pour la construction d'un réseau pluvial chemin Tantari (drainage lot 3 147 895)

ATTENDU QU'un contrat de services professionnels a été octroyé à Stantec pour la conception de plans et devis et la surveillances des travaux pour corriger un problème de drainage sur le lot 3 147 895;

ATTENDU QU'un contrat pour évaluation environnementale et étude géotechnique Phase 1 et contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réseau pluvial sur le chemin Tantari doit être octroyé;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite à Englobe pour ce mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat à la firme Englobe pour réaliser l'étude géotechnique, l'évaluation environnementale de phase I et la caractérisation environnementale des sols, au coût total de 21 024,21 \$, excluant les taxes applicables (TPS et TVQ). Pour le contrôle qualitatif des matériaux le coût total du mandat est estimé à 4 011,47 \$, excluant les taxes applicables (TPS et TVQ) pour le projet de réseau pluvial dans le secteur du chemin Tantari et ceci, selon l'offre de services présentée le 30 janvier 2025.

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport de l'inspectrice en environnement

Mme Karine Dumouchel, inspectrice en environnement, fait un rapport verbal des activités du Service d'urbanisme et de l'environnement.

11.2. Rapport des permis délivrés pour le mois de janvier 2025

Un total de 8 permis a été délivré pour le mois de janvier 2025:

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
Construction d'un chalet	1	400 000,00 \$	150,00 \$
Construction nouvelle résidence	1	580 000,00 \$	200,00 \$
Démolition	1	35 000,00 \$	50,00 \$
Installation septique	2	37 517,00 \$	200,00 \$
Puits	2	37 540,00 \$	200,00 \$
Rénovation d'un bâtiment principal	1	12 000,00 \$	100,00 \$
SOUS-TOTAL	8	1 102 057,00 \$	900,00 \$
TOTAL	8	1 102 057,00 \$	900,00 \$

12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire

Mme Pamala Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

09-02-2025

12.2. Octroi du contrat pour l'acquisition d'un refroidisseur pour la Phase 3 de la patinoire municipale

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un 2e appel d'offres public le 14 janvier 2024 en vue de faire l'acquisition d'un refroidisseur dans le cadre du projet de Préau - Phase 3 - Réfrigération;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 30 janvier 2025;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement en présence de Heidi Lafrance, directrice générale, Diane Lavallée, adjointe à la direction, Alec Montpas, directeur du Service des travaux publics, M. le Maire Brent Montgomery, et des représentants des deux soumissionnaires;

FOURNISSEURS	OPTION A (excluant les taxes)	OPTION B (excluant les taxes)
Trane Canada ULC	239 968\$	246 068\$
I.T.C. Technologies Québec inc.	414 000\$	434 000\$

ATTENDU QU'après analyse et examen des soumissions, la soumission la plus basse, soit celle de Trane Canada ULC, est jugée non conforme puisque certaines clauses administratives vont à l'encontre du devis

d'approvisionnement;

ATTENDU QUE la soumission de I.T.C. Technologies Québec inc. est bien au-dessus du budget estimé de 300 000\$ pour ce refroidisseur;

IL EST PROPOSÉ PAR Dorothy Noël

APPUYÉ PAR Thomas Lavalée

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

DE rejeter l'ensemble des deux soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat d'un refroidisseur dans le cadre du projet de Préau – Phase 3 - Réfrigération

D'inclure l'acquisition d'un refroidisseur dans le projet de "Construction d'un bâtiment de service, d'une patinoire réfrigérée et l'installation d'un refroidisseur permanent" publié sur le SEAO;

DE COMMUNIQUER copie de la présente résolution aux entreprises ayant déposé des soumissions.

10-02-2025

12.3. Mise en vente des bandes de la patinoire extérieure

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition de nouvelles bandes pour le projet de réfrigération de la patinoire extérieure;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mettre en vente par soumissions publiques les bandes actuelles au prix de départ de 25 000 \$. La vente sera confiée au Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec pour être mis en vente par appel d'offres moyennant des frais administratifs.

13. MRC et dossiers régionaux

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 29 janvier 2025.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 19 février 2025 à 18h30.

11-02-2025

13.1. Résolution à la MRC de la Jacques-Cartier concernant les activités de transport adapté pour 2025

ATTENDU QUE la MRC de la Jacques-Cartier offre un service de transport adapté régional sur le territoire des municipalités participantes depuis le 1^{er} septembre 2006;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier participe au transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier et donc désigne la MRC de La Jacques-Cartier comme mandataire du service offert sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la tarification est déterminée annuellement par résolution de la MRC, tant pour le service de transport collectif qu'adapté, et que la dernière résolution portant le no 24-081-O a été adoptée par la MRC;

ATTENDU QUE le budget 2025 pour le transport adapté, adopté par la MRC le 27 novembre 2024, s'élève à 563 092 \$;

ATTENDU QUE la quote-part pour la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier s'élève à 12 282 \$ pour 2025;

ATTENDU QUE les municipalités participantes doivent, avant le 31 mars de chaque année, confirmer leur participation au service ainsi que le montant de leur quote-part afin que la MRC puisse répondre à l'une des exigences du programme de financement du transport adapté du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier confirme sa participation au transport adapté de la MRC de la Jacques-Cartier et verse la quote-part 2025 au montant de 12 282 \$;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

14. Affaires diverses

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. Levée de la séance

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 30.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.